



## Changement de domicile parentale

Par **mello**, le **12/05/2010** à **19:20**

Bonjour,rrnrnJ'ai un problème, je suis mineure mes parents sont séparés. C'est ma mère qui a ma garde et depuis quelques années on s'entend très mal. Elle en vient même souvent aux mains et aux insultes très méchante . rnrnJe n'en peux plus et désire aller vivre chez mon père (que je vois un week end sur deux) seulement ma mère ne voudra jamais me laisser partir. rnrnAyant 16 ans je me demande si il était possible d'entamer une démarche pour aller vivre chez mon père sans qu'elle puisse s'y opposer. Et sinon que faire?rnrnMerci de votre réponse, cordialement.

Par **jeetendra**, le **12/05/2010** à **20:59**

Bonsoir, que votre père par courrier recommandé avec accusé de réception saisisse le juge aux affaires familiales pour avoir chez lui votre résidence (garde), vous pouvez également demandé lors de l'audience à etre entendu par ce juge à ce sujet, pas besoin d'avocat pour votre père, bonne soirée à vous.

Par **mello**, le **12/05/2010** à **21:10**

Merci beaucoup pour vos informations .rnrncordialement